

# Le conservatoire du littoral étend sa zone sur la commune



La zone d'intervention du conservatoire du littoral concerne des parcelles en bord de mer.

(PHOTOS P.-M. S.)

**S**éverin Medori, le maire de Linguizzetta, est satisfait. Et à bien des égards il a même l'air plutôt content.

Il faut dire que la préservation de l'environnement, il en fait son cheval de bataille depuis qu'il a été élu à la tête de la commune.

Et la récente décision du conservatoire du littoral d'étendre son périmètre d'intervention à Linguizzetta résonne comme une nouvelle

victoire. Un périmètre d'intervention qui passe de 108 à 192 hectares.

*"Cela concerne les marais de Tinta, l'étang de Giustiniana et une parcelle du domaine de Casabianca qui se situe en bord de mer, détaille Séverin Medori, en se promenant près de la mer au milieu des genêts. Nous regrettons que le conservatoire ne participe pas plus sur notre commune, même s'il y est présent depuis 1991. C'est pour cela que nous*

*avons engagé des discussions afin de permettre ces avancées."*

Une volonté validée par le Conseil des rivages de la Corse et qui permettrait de protéger des zones humides et de bord de mer.

*"C'est une satisfaction de voir que le patrimoine de notre commune est protégé, ajoute-t-il. Le fait que la parcelle du bord de mer appartenant au Domaine de Casabianca soit englobée dans ce péri-*

*mètre d'intervention devrait également refroidir quelques appétits."*

Concrètement, sur ces 84 nouveaux hectares gérés par le conservatoire du littoral, 50 bénéficient d'un droit de préemption via la collectivité de Corse.

Autrement dit, cette zone est entièrement préservée de la spéculation immobilière. Une aubaine quand on connaît la réputation dont jouit le site auprès de plusieurs investisseurs immobiliers. Et ce depuis plusieurs années.

## Des sites exceptionnels

Du côté du conservatoire du littoral, on se félicite également de pouvoir participer à la préservation de ces sites. *"Nous sommes évidemment satisfaits de pouvoir étendre notre zone, confie Michel Mur-racciolo, délégué du Conseil des rivages pour le conservatoire. Ce sont des endroits exceptionnels qui comprennent des zones humides et un littoral composé de bords de mer sublimes. Le conservatoire a vocation à préserver ces zones mais aussi à les faire connaître grâce à des programmes d'aménagement et de valorisation. Des actions que nous faisons déjà partout en Corse."*

PAUL-MATHIEU SANTUCCI



Séverin Medori, le maire de Linguizzetta, est satisfait de cette avancée sur sa commune.